



rapport

rapport technique

vd.ch/statvd

juin 2023

Niveau de vie des ménages vaudois 2012 à 2019

Effets des prestations sous conditions de ressources
et des dépenses obligatoires sur le niveau de vie

Table des matières

Niveau de vie des ménages vaudois.....	3
Le niveau de vie médian se monte à 57'200 CHF.....	3
50% de la population appartient à la classe moyenne.....	4
Les couples sans enfant(s) ont le niveau de vie le plus élevé	4
Les revenus d'activité sont dominants pour l'ensemble des déciles... ..	5
... et représentent près de 80% des ressources financières pour les couples	5
Les dépenses obligatoires représentent environ 20% des ressources financières quel que soit le niveau de vie	6
Mesure de l'inégalité.....	8
L'action de l'Etat diminue les inégalités... ..	8
... générées par les revenus du marché et le paiement des primes.....	9
Pour les personnes seules et les femmes seules avec enfant(s), les inégalités de niveau de vie sont d'abord réduites par le versement de prestations	9
Principales évolutions entre 2012 et 2019 : niveau de vie et système de protection sociale	9
Les ressources financières ont crû pour la quasi-totalité de la population entre 2012-2019	9
Croissance importante des dépenses du système de protection sociale entre 2012 et 2019.....	12
... liée à l'augmentation de la population et des primes... ..	12
... et à l'introduction du subside spécifique et des PC familles	12
2012 à 2019 est une période particulière en termes d'évolution des prestations sociales	13
Définitions :	14
1.1 Indicateurs financiers	14
1.2 Potentiel de consommation équivalent	14
1.3 Classe moyenne.....	15

Ce rapport technique présente les travaux réalisés en partenariat entre la Direction générale de la cohésion sociale et Statistique Vaud, afin de mieux comprendre l'évolution du niveau de vie des ménages vaudois entre 2012 et 2019. Sur cette période, on dispose de données multithématiques, grâce à un appariement réalisé par Statistique Vaud. Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur une analyse du niveau de vie de la population, de la composition des ressources financières et du poids des dépenses obligatoires. Nous mesurons ensuite les inégalités dans la répartition du niveau de vie et la manière dont le paiement des primes d'assurance-maladie, le prélèvement de l'impôt et le versement des prestations sous condition de ressources font varier ces inégalités. Enfin, l'utilisation de données comptables nous permet d'apprécier l'évolution des dépenses du système de protection sociale et de la mettre en perspective avec leur effet sur le pouvoir d'achat des ménages. En ce qui concerne les prestations sociales, la période étudiée (2012-2019) est à la fois marquée par des évolutions du système de protection sociale et une augmentation du volume financier, ce qui la rend d'autant plus intéressante à analyser. Nous chercherons donc à déconstruire cette évolution financière pour en comprendre les causes.

Niveau de vie des ménages vaudois

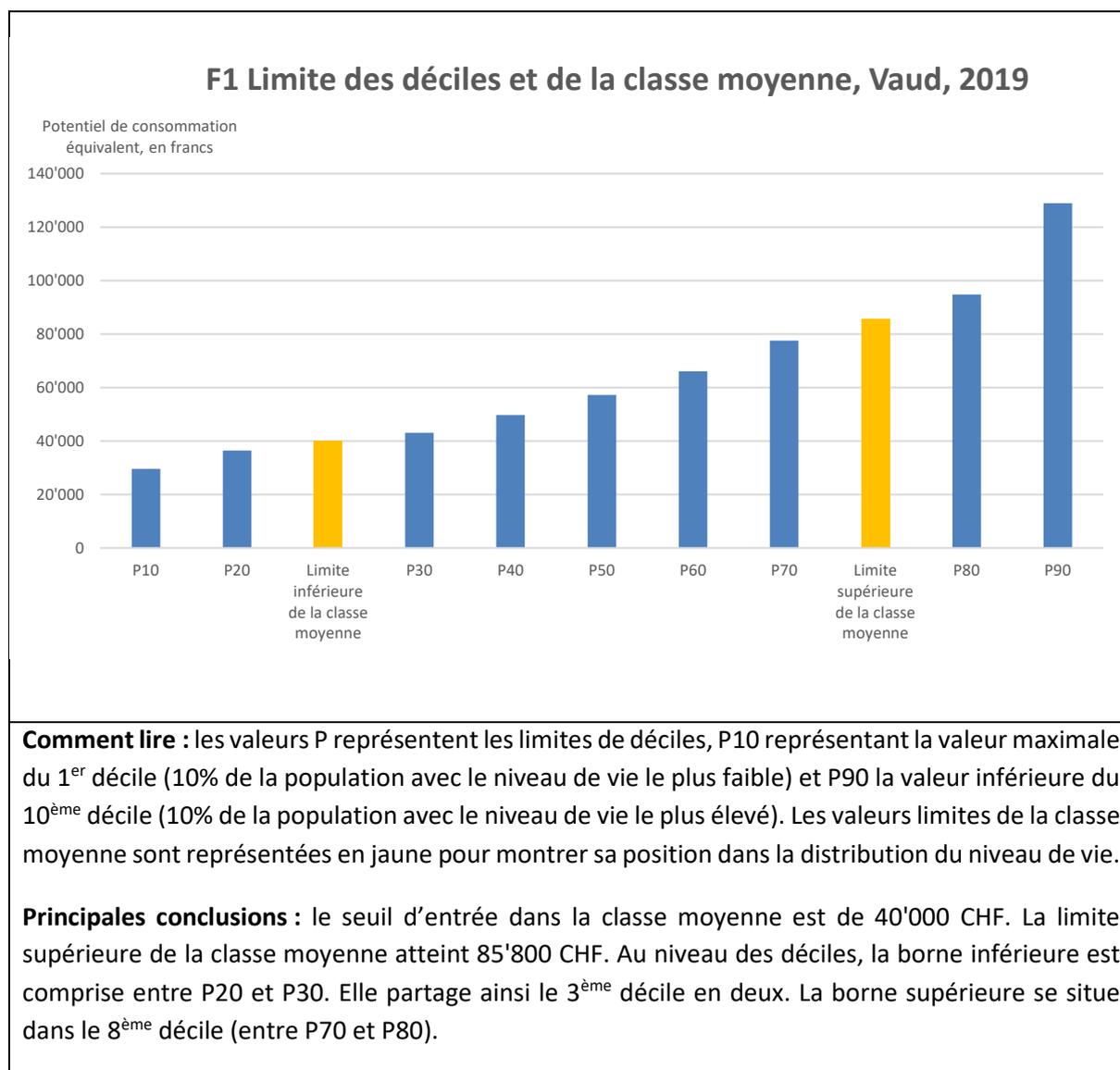
Le niveau de vie médian se monte à 57'200 CHF

Pour mesurer le niveau de vie, nous utilisons le potentiel de consommation équivalent (voir aussi [définition 1.1](#)). Cet indicateur comprend les revenus, une part de la fortune ainsi que les dépenses obligatoires (c'est-à-dire, notamment les impôts et la prime LAMal). Nous considérons ensuite les besoins à satisfaire en utilisant la taille d'équivalence (voir aussi [définition 1.2](#)) qui prend en compte le nombre de personnes présentes dans le ménage. On peut ainsi comparer les ressources financières à disposition des ménages de taille différente. Cela signifie que tous les montants qui figurent dans cette étude correspondent à la situation d'une personne seule.

La médiane du niveau de vie (mesuré par le potentiel de consommation équivalent), notée P50, atteint 57'200 CHF. Dans le cadre de cette étude, nous utilisons cette valeur comme la norme en termes de niveau de vie. La moitié de la population possède un niveau de vie inférieur à ce montant, l'autre moitié possède un niveau de vie supérieur. L'ensemble de l'analyse est basé sur les déciles, soit le découpage de la population en 10 groupes de taille égale, après avoir classé les Vaudoises et les Vaudois des plus précaires financièrement aux plus aisés. Le 1^{er} décile contient les 10% les plus modestes de la population et il est utilisé comme valeur standard pour décrire les bas revenus ; il est constitué par les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 29'600 CHF en 2019 (voir figure n°1). Ce dernier montant constitue la limite supérieure du 1^{er} décile, appelée P10, valeur qui est également utilisée dans ce rapport pour décrire les bas revenus. A l'autre extrémité de la distribution, les ménages avec un niveau de vie supérieur à 129'000 CHF appartiennent au 10% les plus aisés de la population (10^{ème} décile) que nous utilisons pour représenter les ménages aisés. La limite inférieure du 10^{ème} décile (129'000 CHF) est appelée P90 et est utilisée pour décrire la situation des plus aisés.

50% de la population appartient à la classe moyenne

La classe moyenne est un concept très largement utilisé dans les discussions autour du niveau de vie de la population. Nous utilisons ici la définition qui est appliquée par l'Office fédéral de la statistique : la classe moyenne regroupe les ménages dont le niveau de vie (potentiel de consommation équivalent) est compris entre 70% et 150% de la médiane. Cela signifie que, dans le canton de Vaud, le seuil d'entrée dans la classe moyenne est de 40'000 CHF en 2019 [F1]. La limite supérieure de la classe moyenne atteint 85'800 CHF. Au niveau des déciles, la borne inférieure se trouve au milieu du 3^{ème} décile (entre P20 et P30). La borne supérieure se situe dans le 8^{ème} décile (entre P70 et P80). En 2019, 50% de la population appartient à la classe moyenne, 26% appartient au groupe des revenus élevés et 24% à celui des bas revenus.



Les couples sans enfant(s) ont le niveau de vie le plus élevé

En 2019, le niveau de vie des habitants du canton s'élève à 57'200 CHF. Les couples sans enfant(s), les personnes de 65 ans et plus et les couples avec enfant(s) affichent un niveau de vie plus élevé que celui observé pour l'ensemble de la population (respectivement 67'500 CHF, 60'700 CHF et 58'900 CHF pour

la médiane). À l'inverse, les personnes seules et les femmes seules avec enfant(s) ont un niveau de vie inférieur à celui constaté pour l'ensemble de la population vaudoise (49'900 CHF pour la médiane des personnes seules et 42'500 CHF pour les femmes seules avec enfant(s)).

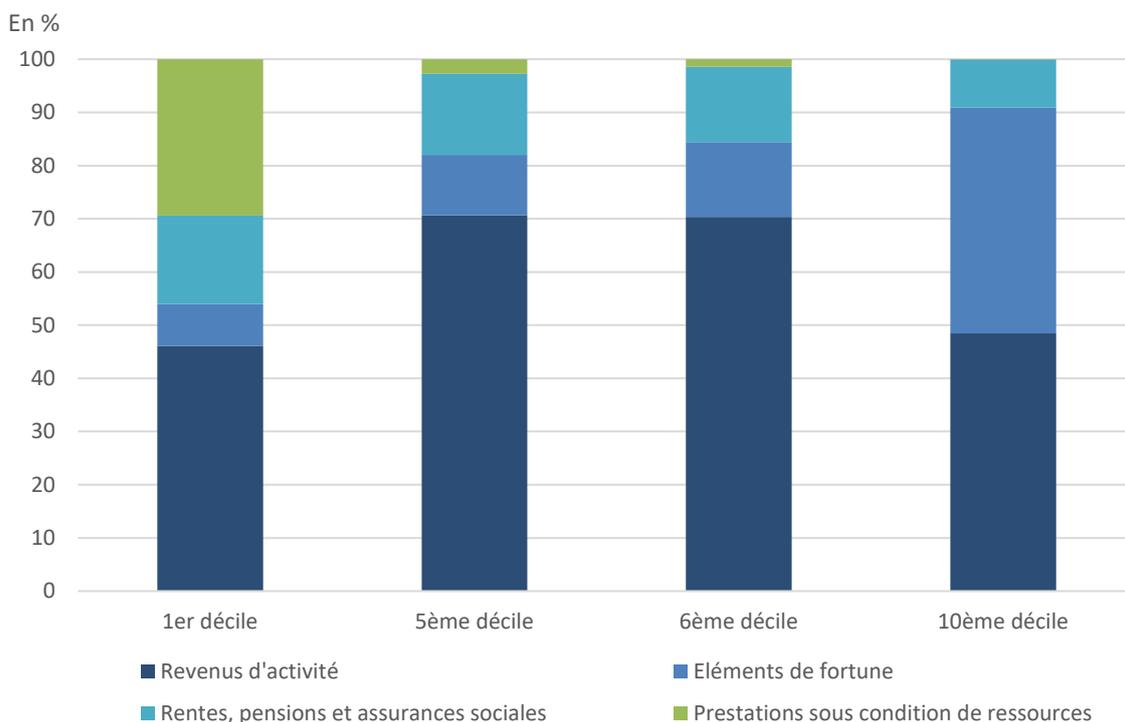
Les revenus d'activité sont dominants pour l'ensemble des déciles...

Si l'on s'intéresse à la composition du potentiel équivalent de consommation, on observe que la part des ressources financières constituée par les revenus d'activité (en bleu foncé dans la figure F2, voir aussi [définition 1.1](#)) est plus importante pour la classe moyenne (avec un maximum de 71% pour le 5^{ème} décile) que pour le reste de la population. Les revenus d'activités sont la composante la plus importante des ressources financières, quel que soit le décile analysé. C'est aux extrémités que les revenus d'activité sont les moins dominants, avec légèrement moins de 50% tant pour le 1^{er} décile que pour le dernier. La part constituée par les éléments de fortune croît avec le niveau de vie pour atteindre 40% dans le dernier décile. Les prestations sous condition de ressources sont condensées dans les trois premiers déciles de la population et sont le principal complément pour le 1^{er} décile (29%).

... et représentent près de 80% des ressources financières pour les couples

Les effets des étapes du parcours de vie (carrière professionnelle, formation des couples, arrivée et croissance des enfants) se reflètent dans la composition des ressources financières. La part des revenus d'activité dans l'ensemble des ressources financières des couples (avec et sans enfant(s)) est prédominante : elle représente 78% de l'ensemble des ressources. Elle est plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la population et pour tous les autres types de ménage étudiés. La mise en ménage intervient le plus souvent après le début de la vie professionnelle et la majeure partie de la vie en couple se déroule pendant la période d'activité professionnelle. Pour les personnes de plus de 65 ans, les éléments de fortune ont un poids plus important que pour l'ensemble de la population et les autres types de ménage étudiés (la fortune représente 31% de l'ensemble des ressources financières des personnes de plus de 65 ans, contre 16% pour l'ensemble de la population). Ce résultat peut s'expliquer par la capacité d'épargne de toute la période d'activité, les prestations de prévoyance en capital ainsi que les héritages qui interviennent de plus en plus tard avec l'allongement de la durée de vie. La structure des ressources financières des femmes seules avec enfant(s) est marquée par le poids des revenus de transfert : ils représentent 34% de l'ensemble des ressources financières (18% pour les prestations sous condition de ressources et 16% pour les rentes, revenus d'assurances sociales et pensions perçues).

[F2] Composition des revenus des ménages, Vaud, 2019



Comment lire : ce graphique représente la composition des ressources financières avant la prise en compte des dépenses obligatoires soit :

- les revenus d'activité
- les revenus et la part de fortune
- les transferts des assurances sociales et les rentes de retraite
- les prestations sous condition de ressources.

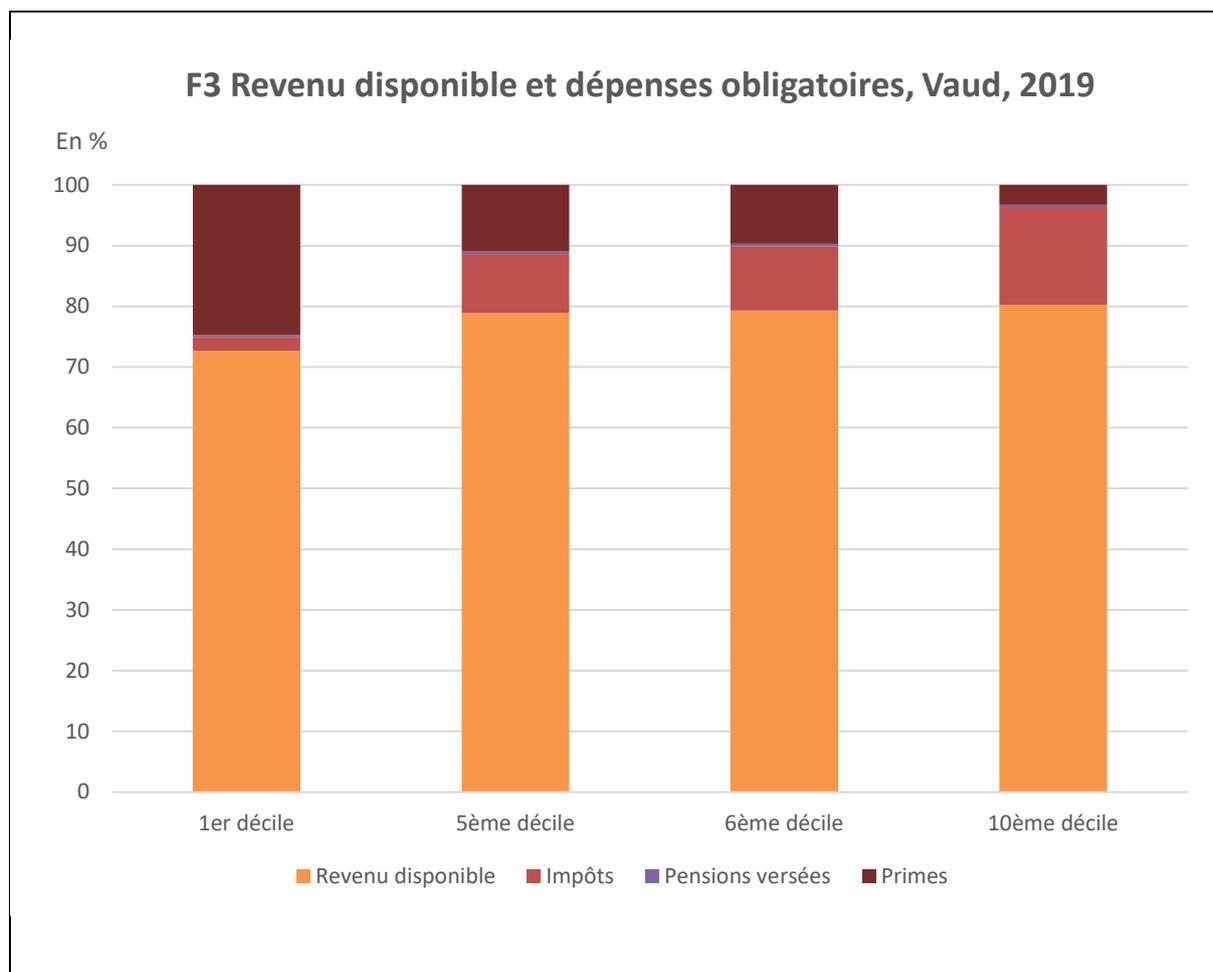
Cela constitue l'ensemble des ressources financières à disposition des ménages pour répondre aux dépenses obligatoires, couvrir leur consommation ainsi que pourvoir à leur épargne.

Principales conclusions : les revenus d'activités sont la catégorie la plus importante quel que soit le niveau de revenu. C'est dans le 5^{ème} décile que leur part est la plus importante avec 71%. Pour les hauts revenus, c'est la fortune qui joue le rôle de principal complément. Pour les bas revenus, les prestations sous condition de ressources sont le principal complément avec une part moyenne de 29%.

Les dépenses obligatoires représentent environ 20% des ressources financières quel que soit le niveau de vie

Les dépenses obligatoires, c'est-à-dire les primes d'assurance-maladie et les impôts (voir aussi [définition 1.1](#)), diminuent le revenu disponible de l'ensemble de la population. Le montant des primes LAMal ne dépendant pas du niveau de ressources, plus ce dernier est élevé, plus leur poids relatif est faible (de 25% de l'ensemble des revenus, en moyenne, pour le 1^{er} décile à 3% pour le dernier décile, en rouge foncé dans la figure F3). À l'inverse, le caractère progressif de l'impôt fait que sa part croît avec le niveau de ressources : le 1^{er} décile de la population consacre 2% de ses ressources financières

au paiement de l'impôt, le 5^{ème} décile 10% et le dernier décile 16%. Ici, dès le 2^{ème} décile, le paiement des impôts et de la prime d'assurance-maladie, représente toujours environ 20% de l'ensemble des ressources financières. En montants, les valeurs sont néanmoins totalement différentes : environ 7'900 CHF de dépenses obligatoires pour le 2^{ème} décile et 25'500 CHF pour les dépenses du 10^{ème}. A noter que la part du revenu consacrée aux primes est encore supérieure à la part d'impôts dans le 5^{ème} décile, soit 11% pour les primes et 10% pour les impôts. Cela signifie que pour 50% de la population, le montant de la prime est supérieur à celui de l'ensemble des impôts (communal, cantonal et fédéral) payés par le ménage.



Comment lire : Ce graphique montre la composition des dépenses obligatoires et la part de revenu disponible (en orange) en pourcentage de l'ensemble des ressources financières (revenus + part de fortune + transferts + prestations sociales). Par exemple pour le 6^{ème} décile, le poids des primes est légèrement inférieur à 10% alors que le poids des impôts est légèrement supérieur. Le disponible pour que le ménage puisse assurer sa consommation et son épargne éventuelle est d'environ 80%.

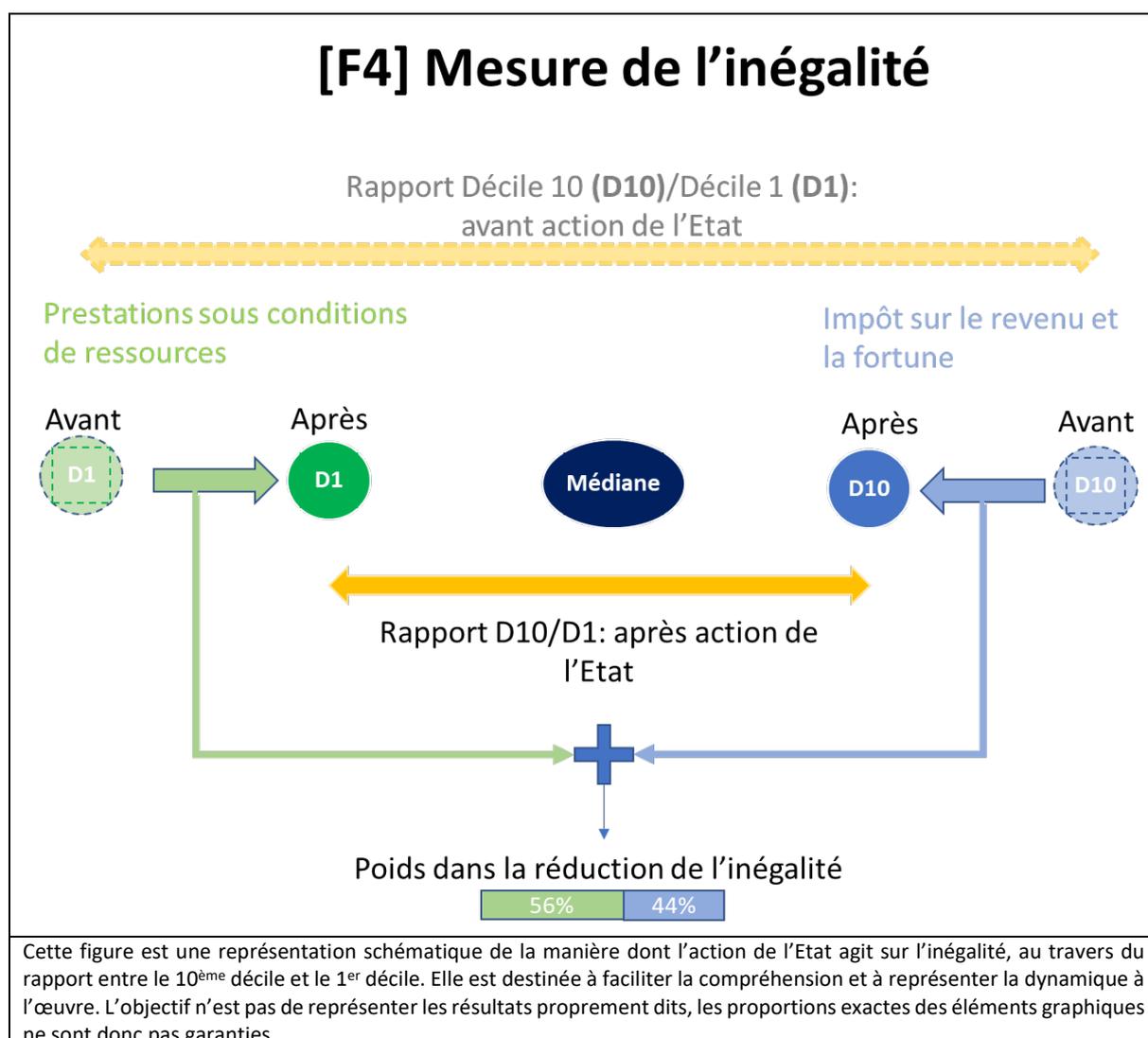
Principales conclusions : le poids des primes, qui ont un montant fixe quel que soit le revenu, diminue logiquement avec l'augmentation des ressources financières. A l'inverse, les impôts ont un poids croissant avec le niveau de revenus en raison de la progressivité. En 2019, à l'exception du 1^{er} décile, les ressources financières disponibles, soit le niveau de vie, représentent environ 80% des ressources financières brutes quel que soit leur niveau.

Mesure de l'inégalité

L'action de l'Etat diminue les inégalités...

L'action de l'Etat permet de réduire les inégalités en agissant sur les deux extrémités de la distribution. Les prestations sous condition de ressources améliorent le revenu des ménages les plus précaires et les rapprochent de la médiane (en vert dans la figure F4). A l'autre extrémité, la fiscalité est plus importante pour les revenus les plus élevés en raison de la progressivité du barème (en bleu dans la figure F4). Le prélèvement des impôts rapproche les ménages les plus aisés de la médiane.

Pour mesurer l'inégalité, nous utilisons l'écart entre les 10% les plus précaires et les 10% les plus aisés. La double action de l'Etat permet de rapprocher les deux bornes et ainsi d'améliorer la cohésion économique de la population. Si on compare la force de chaque effet, les prestations sous condition de ressources expliquent 56% de la réduction des inégalités et l'imposition 44%. Peut-être plus important encore, les prestations sous condition de ressources agissent en réduisant la distance entre les ménages les plus modestes et ceux situés autour de la médiane. Cela évite ainsi le « décrochage » des populations les plus fragiles. Au-delà de son effet direct sur l'inégalité, le système d'imposition influence la capacité redistributive de l'Etat, par le biais du montant des recettes qu'il permet de lever et dont une partie peut ensuite être redistribuée pour améliorer la cohésion de la population.



... générées par les revenus du marché et le paiement des primes

Si la dynamique des inégalités via les revenus du marché est relativement intuitive, il est important de comprendre l'effet de certaines dépenses obligatoires sur les inégalités. Les inégalités sont causées principalement par la disparité des revenus du marché et par le paiement des primes d'assurance-maladie (le poids du paiement des pensions alimentaires est très minoritaire). Une dépense d'un montant identique pour l'ensemble de la population, comme les primes d'assurance-maladie, aura un effet de creusement des inégalités puisque leur poids est beaucoup plus important pour les bas revenus que pour les revenus supérieurs.

Pour les personnes seules et les femmes seules avec enfant(s), les inégalités de niveau de vie sont d'abord réduites par le versement de prestations

Le poids de chaque composante de l'inégalité (revenus du marché et paiement des primes LAMal) varie selon le niveau et la composition des ressources de chaque groupe étudié. Pour les personnes de 65 ans et plus, en raison de leur niveau de vie plus élevé, les inégalités sont beaucoup plus induites par les revenus et la fortune issus du marché, tandis que la réduction de ces inégalités est davantage le produit du prélèvement de l'impôt.

Les couples sans enfant(s) présentent eux aussi ce profil : les inégalités dans la distribution des ressources sont davantage réduites par le prélèvement de l'impôt que par la redistribution via des prestations sous condition de ressources. Ils ont eux aussi, mais dans une moindre mesure, un niveau de vie plus élevé que l'ensemble de la population, notamment en raison de la possibilité de cumuler deux revenus et de ne pas devoir subvenir aux besoins d'enfant(s) avec les ressources financières à disposition.

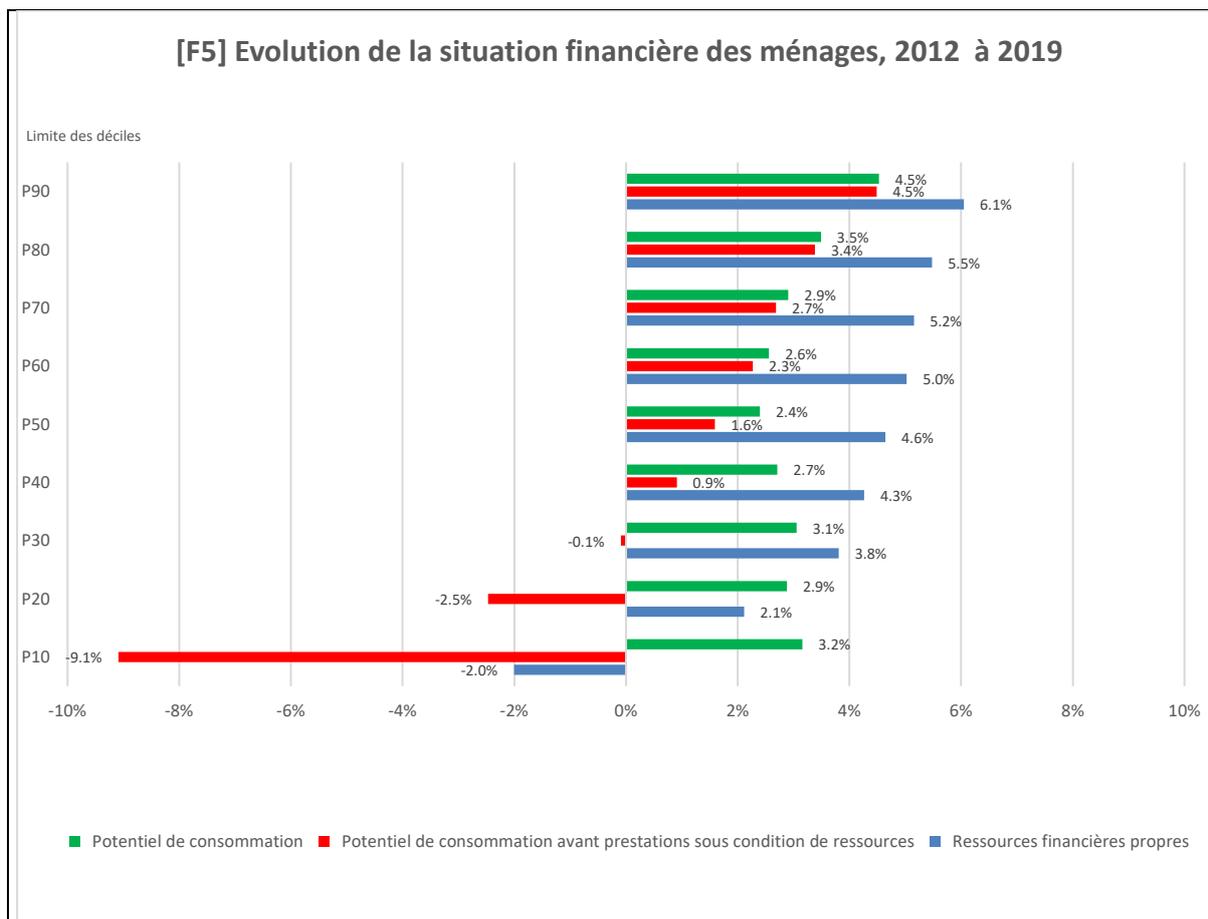
Pour les personnes seules, comme pour les femmes seules avec enfant(s), la principale source d'inégalité provient du paiement des primes d'assurance-maladie, en raison d'un niveau de vie tendanciellement inférieur aux autres groupes. C'est aussi pour ces deux groupes que le versement des prestations sous condition de ressources diminue le plus les inégalités de revenus, notamment en raison du mécanisme de subside qui cible directement la prime.

Principales évolutions entre 2012 et 2019 : niveau de vie et système de protection sociale

Les ressources financières ont crû pour la quasi-totalité de la population entre 2012-2019

A l'exception du 1^{er} décile, tous les groupes affichent une progression de leurs ressources financières propres entre 2012 et 2019 (en bleu dans la figure F5, voir aussi [définition 1.1](#)). Cette croissance a été plus importante pour les déciles les plus élevés que pour le bas de la distribution. Toutefois, en prenant en compte les dépenses obligatoires ainsi que les prestations sous condition de ressources, le niveau de vie mesuré par le potentiel de consommation équivalent (en vert dans la figure F5) a progressé à un rythme relativement similaire pour tous les déciles de la population. En comparant l'évolution des ressources financières propres perçues par les ménages à ce qui est à leur disposition pour vivre, après les dépenses obligatoires et la prise en compte des prestations sous condition de ressources, on peut

constater que des dynamiques sensiblement différentes expliquent cette évolution relativement homogène du niveau de vie.



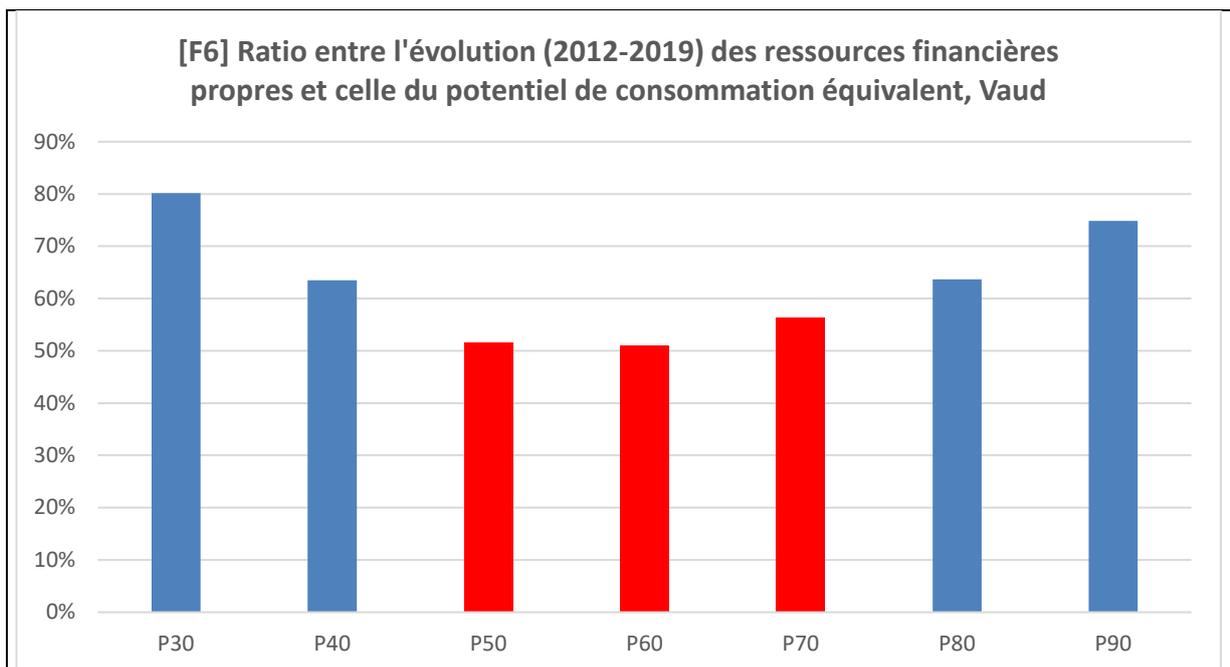
Comment lire : les barres bleues mesurent l'évolution des ressources financières propres, soit l'ensemble des ressources à l'exception des prestations sous condition de ressources. Les barres rouges soustraient les dépenses obligatoires aux ressources financières brutes pour prendre en compte l'évolution des dépenses obligatoires. Enfin, les barres vertes ajoutent les prestations sous condition de ressources pour avoir la vision globale de l'évolution du niveau de vie.

Principales conclusions : malgré des ressources financières propres en hausse partout, à l'exception du 1^{er} décile, le potentiel de consommation avant prestations sous condition de ressources recule pour les 30% de la population les plus modestes (P10-P30). Pour les 30% suivants, plus de la moitié de l'augmentation des ressources financières propres est absorbée par les croissances des dépenses. En prenant en compte les prestations sous condition de ressources, le niveau de vie de l'ensemble de la population a crû à un rythme sensiblement identique.

Les ménages les moins aisés (jusqu'à P40) ont un ratio entre l'évolution de leurs ressources financières propres et celle du potentiel de consommation équivalent qui est supérieur à 60% (voir figure F6). Ils sont largement protégés des augmentations de dépenses, en particulier des augmentations des primes LAMal, par les prestations sous condition de ressources, notamment via le mécanisme de subside

assurance-maladie. Sans les prestations sous condition de ressources, le niveau de vie des 30% les plus précaires de la population aurait régressé au cours de la période sous revue.

Les ménages les plus aisés (au-dessus de P80) ont aussi des ratios supérieurs à 60%. Ils sont moins sensibles à l'augmentation des primes en raison de leur niveau de ressources financières propres. En revanche, les ménages de la moitié supérieure de la classe moyenne, compris entre P50 et P70, ont subi de la manière la plus sensible l'augmentation des dépenses. Cela est à mettre en lien avec le fait qu'ils ne bénéficient pas de prestations sous condition de ressources, et qu'ils ne disposent pas non plus d'un niveau de ressources propres suffisant pour limiter l'impact de la hausse des dépenses.



Comment lire : ce graphique compare les ressources financières propres (soit l'ensemble des revenus hors prestations sous condition de ressources et avant déduction des dépenses) au potentiel de consommation équivalent dont disposent les ménages après déduction des dépenses obligatoires et ajout des prestations. Un rapport de 100% indique que 100% de la croissance des ressources financières propres est disponible pour la consommation, un rapport de 50% indique que seule la moitié des ressources financières propres est disponible pour les ménages de ce décile.

Principales conclusions : Les prestations sociales, en particulier les subsides à l'assurance-maladie, ont permis de préserver l'augmentation des ressources financières des déciles 3 et 4 (bas revenus et bas de la classe moyenne). Le niveau de revenus des déciles 9 et 10 (hauts revenus) implique que l'augmentation des dépenses obligatoires a peu de répercussions sur leur niveau de vie. Le centre et le haut de la classe moyenne (déciles 5 à 7) ne bénéficient d'aucune de ces deux dynamiques et connaissent l'évolution la moins favorable.

Croissance importante des dépenses du système de protection sociale entre 2012 et 2019...

Selon les données comptables de la Direction générale de la cohésion sociale, entre 2012 et 2019, le coût total des prestations sous condition de ressources est passé de 1'139 millions à 1'738 millions CHF, ce qui représente une croissance de 53%. Plus de la moitié de cette augmentation (60%) est à imputer aux subsides à l'assurance-maladie, 15% aux prestations complémentaires AVS/AI, 12% à l'aide sociale et 11% aux politiques familiales. Il s'agit ici d'un chiffre brut et non de la charge nette pour les finances du Canton. En effet, certains dispositifs bénéficient d'une contribution par la Confédération qui n'est pas déduite ici. Le volume global de prestation paraît plus pertinent pour étudier l'effet de l'action de l'Etat sur le pouvoir d'achat des ménages. L'approche nette (en tenant compte des parts fédérales et des remboursements) serait à privilégier dans une perspective plus centrée sur les finances publiques.

... liée à l'augmentation de la population et des primes...

Les facteurs d'évolution sont multiples sur la période. Nous en avons identifié quatre qui jouent un rôle significatif. En l'état des travaux, il n'est pas encore possible ni de hiérarchiser ces derniers, ni de les chiffrer. Néanmoins, ils permettent de développer une vue d'ensemble des évolutions observées entre 2012 et 2019 et de les mettre en perspective.

Les trois premiers facteurs sont liés à des variations socioéconomiques. Premièrement, l'augmentation des dépenses obligatoires a été marquée sur la période : le montant moyen des primes payé par les ménages vaudois a augmenté de 29%. Cette forte évolution se répercute sur le volume des subsides octroyés, tant par l'entrée de nouvelles personnes dans le dispositif qu'en augmentant les montants accordés pour les personnes déjà au bénéfice d'un subside.

Deuxièmement, entre 2012 et 2019, la population a crû de 12%. En l'absence d'une évolution significative du niveau de vie de la population sur cette même période, le volume de prestations distribuées aurait dû croître dans la même proportion. Troisièmement, on observe une modification de la structure des ménages. Le nombre de femmes seules avec enfant(s) a augmenté significativement et plus rapidement que les autres types de ménage. Elles sont plus souvent bénéficiaires de prestations et perçoivent un montant moyen supérieur, l'augmentation de leur nombre participe donc à l'augmentation du volume de prestations distribuées.

... et à l'introduction du subside spécifique et des PC familles

Les évolutions du système de protection sociale vaudois durant la période sous revue constituent le 4^{ème} facteur. Tout d'abord, les prestations complémentaires pour familles (PCFam) et la rente-pont ont été introduits en 2011. Ensuite, la part des ressources financières consacrée au paiement des primes LAMal a été plafonnée à 10% (introduction partielle en 2018 et pleine en 2019). Ces différents dispositifs sont montés en puissance pendant la période étudiée. Aujourd'hui, ils ont atteint une stabilité en termes de bénéficiaires. La part de la population bénéficiant de prestations sous condition de ressources est passée de 28 à 40% dans la période sous revue. Cette extension a principalement bénéficié à la moitié inférieure de la classe moyenne. Les 4^{ème} et 5^{ème} déciles ont vu le montant de prestations sous condition de ressources qu'ils perçoivent doubler entre 2012 et 2019. Cette augmentation correspond à un montant total de 175 millions CHF.

2012 à 2019 est une période particulière en termes d'évolution des prestations sociales

En conclusion, on peut noter que les facteurs évoqués sont de natures différentes. D'un côté, certains facteurs évoluent en fonction de la conjoncture et leur progression se poursuivra au rythme de certaines tendances (par exemple la croissance de la population et de certains groupes spécifiques, ou l'évolution des primes d'assurance-maladie). De l'autre, l'extension des dispositifs, de nature plus ponctuelle, a un effet qui reste localisé sur une période donnée. Elle a impliqué une croissance importante du nombre de bénéficiaires. Les montées en charge étant désormais effectives, cette croissance s'est nettement ralentie après 2019. En cumulant ces deux dynamiques, la période 2012 à 2019 est donc particulièrement intéressante pour comprendre le volume de dépenses sociales en fin de période. Elle ne constitue toutefois pas une période de référence pour estimer la dynamique de coût à moyen terme. Dans les années suivantes, celle-ci devrait connaître une évolution plus limitée que dans la période d'étude.

Par ailleurs, ce travail reste à un stade exploratoire. La complexité et la richesse des sujets étudiés permettent d'imaginer de nombreux approfondissements. Au-delà des enseignements qu'elle apporte, cette première étude contribue à la mise en place d'une nouvelle perspective d'analyse et favorise une meilleure compréhension des enjeux de cohésion sociale et économique. Réunir des données traitées habituellement de manière distincte apporte une vision plus globale des phénomènes et des dynamiques qui sont à l'œuvre. Dans le cas présent, traiter conjointement l'évolution des dépenses du système de protection sociale et celle du pouvoir d'achat des ménages fournit un éclairage nouveau à ces enjeux et donne ainsi des éléments supplémentaires pour alimenter les débats associés et soutenir la prise de décision.

Définitions :

1.1 Indicateurs financiers

Agrégats	Type de revenus	Détails des revenus considérés
+ Revenu du marché	+ Revenu d'activité	+ Revenu salarié : revenus provenant d'une activité dépendante principale ou accessoire. Il peut s'agir de salaires mais aussi de primes, de bonus, d'allocations diverses, de commissions, de prestations en capital provenant d'un rapport de travail (indemnités de départ par exemple). On prend en compte le revenu après déductions des cotisations aux assurances sociales. + Revenu d'exploitation : revenus provenant d'une activité indépendante (entreprise en raison individuelle ou société de personnes). Le revenu pris en compte est le résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte).
	+ Eléments de fortune	+ Revenus de la fortune mobilière (rendement des titres et intérêts) et immobilière (loyers et fermages encaissés, valeur locative). + 1/15ème de la fortune nette (fortune mobilière et immobilière)
+ Revenu de transfert	+ Rente, pensions et assurances sociales	+ Rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité des 1er et 2ème piliers (sans les prestations en capital), rentes du 3ème pilier privé (sans les prestations en capital) + Pensions alimentaires et autres contributions d'entretien reçues de la part d'autres ménages [1]
= Ressources financières propres		
- Dépenses obligatoires	- Dépenses obligatoires	- Impôts revenus et fortune (part cantonale et communale et IFD) - Primes d'assurance-maladie de base [2] - Pensions alimentaires et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages [1]
= Potentiel de consommation avant prestations sous condition de ressources		
+ Prestations sous condition de ressources	+ Prestations sous condition de ressources	+ Prestations sociales sous condition de ressources : Revenu d'insertion, Subsidés aux primes d'assurance-maladie, Avances sur pensions alimentaires, Bourses d'études et d'apprentissage, Prestations complémentaires AVS/AI, Prestations complémentaires pour familles
= Potentiel de consommation		

[1] Non compris les revenus et dépenses informels entre ménages (dons, cadeaux, versements réguliers non imposables, etc.).

[2] Les montants réels versés pour les primes d'assurance obligatoire des soins ne sont pas connus dans les données administratives. Ces dernières ont donc été calculées en fonction de l'âge, des régions de primes et de la taille du ménage (barème calculé d'après les Ordonnances du Département fédéral de l'intérieur).

1.2 Potentiel de consommation équivalent

Adaptation du potentiel de consommation d'un ménage, en fonction de sa taille et de sa composition, pour le faire correspondre au potentiel de consommation dont disposerait ce même ménage s'il était

composé d'une personne seule. On tient alors compte du nombre de personnes et des possibilités d'économie d'échelle au sein d'un ménage (certains équipements peuvent être partagés par exemple).

Pour ce faire, on utilise l'échelle d'équivalence de l'OCDE pour calculer le coefficient de correction qui sera utilisé pour diviser le potentiel de consommation (1 pour le premier adulte ; 0,5 pour les autres membres du ménage âgé de plus de 14 ans ; 0,3 pour les moins de 14 ans).

1.3 Classe moyenne

La classe moyenne intègre les personnes dont le potentiel de consommation équivalent est compris entre 70% et 150% de la médiane de l'année considérée. Cette définition se base sur celle qui est utilisée par l'Office fédéral de la Statistique.

Disponibilité et droits d'auteur

Le présent document peut être téléchargé
sur les pages internet de STATVD
et de la DGCS
© 2023, Etat de Vaud
Statistique Vaud,
Direction générale de la cohésion sociale
Tous droits réservés



canton de
vaud

Statistique Vaud

Direction générale
de la cohésion sociale

Auteurs

Nathalie Blanchet, Direction générale
de la cohésion sociale
Benjamin Gay, Statistique Vaud

Contacts

Statistique Vaud (STATVD)
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
021 316 29 99
info.stat@vd.ch
www.vd.ch/statvd

Direction générale de la
cohésion sociale (DGCS)
Avenue des Casernes 2 - 1014 Lausanne
021 316 52 21
info.dgcs@vd.ch
www.vd.ch/dgcs